

CONTRAT DE PLAN REGIONAL CPRDFP

DE DEVELOPPEMENT
DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES
2011-2014



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE



Plus qu'une Région
une chance pour l'éducation

La stratégie régionale du CPRDFP, une ambition partagée

La loi du 24 novembre 2009 pour l'orientation et la formation tout au long de la vie a introduit un **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)**, en lieu et place du précédent Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDF). Ce contrat de plan fixe **la stratégie régionale pour la formation en région jusqu'en 2014**. Il a été signé entre l'État (Préfet de région et Autorités académiques) et la Région (Président du Conseil régional) le 5 juillet 2011.

Le CPRDFP 2011-2014 a été élaboré par la Région Centre au sein de la commission C+FOR du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Il est le fruit d'un **partenariat fort entre le Conseil régional du Centre, les services de l'État, l'académie d'Orléans-Tours et les partenaires sociaux**.

La signature du CPRDFP est également **une étape importante dans la démarche participative** conduite avec les acteurs du territoire depuis octobre 2010, autour des questions fondamentales que se posent les habitants sur l'orientation et la formation tout au long de la vie. Ces travaux collectifs ont abouti à des **préconisations, tournées vers l'action concrète, pour développer la réalité d'une société de la connaissance en région Centre**. L'ensemble de leurs contributions constitue un **corpus d'actes préparatoires au CPRDFP**, ressource précieuse pour accompagner la mise en œuvre du contrat dans les prochaines années.

BATISSONS ENSEMBLE UNE REGION APPRENANTE

«**Bâtir ensemble une région apprenante**», voici une ambition forte qui s'inscrit dans la responsabilité partagée du champ de l'orientation et de la formation tout au long de la vie. Avec ce message, les signataires s'accordent à promouvoir et à construire une région où la formation devient un réflexe et une ressource pour chacun. Leur engagement se concrétise dans l'adoption d'un plan d'actions : **20 actions sont mises en œuvre, suivies et évaluées d'ici à 2014**.

Le CPRDFP a été signé le 5 juillet 2011 par

Michel CAMUX, Préfet de la région Centre,

Marie REYNIER, Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours, Chancelier des Universités,

François BONNEAU, Président de la Région Centre,

Benjamin BEAUSSANT, Directeur Régional Adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

Patrick BAHEGNE, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

BATISSONS ENSEMBLE UNE REGION APPRENANTE

Une ambition construite sur **3 clés de progrès**

Mieux former pour l'avenir

L'emploi n'est pas l'unique finalité de la formation. Néanmoins, face aux mutations en cours et sans nier l'importance des apprentissages informels, le CPRDFP doit enclencher une dynamique nouvelle en termes d'élévation du niveau de compétences et d'accompagnement des parcours professionnels. Il s'agit de prévenir tout type de « décrochage » dans une acception large du terme, par l'acquisition de compétences-clés transférables, la qualification ou requalification, la professionnalisation, en apportant des réponses cohérentes avec les besoins des acteurs économiques.

- Élever de manière volontariste le niveau de qualification des jeunes.
- Diffuser le recours à la formation des acteurs de l'entreprise en répondant aux besoins en qualification et compétences des filières socio-économiques.
- Créer les conditions de la réussite des jeunes à tous les niveaux et mieux qualifier les publics les plus fragiles pour les conduire vers l'emploi.

Favoriser l'égalité d'accès à la formation

Si l'on veut parler du service public de formation comme d'un service aux publics, il faut réaliser les conditions d'une égalité d'accès à ce service. Cela passe par la prise en compte des principaux freins rencontrés par les femmes et les hommes.

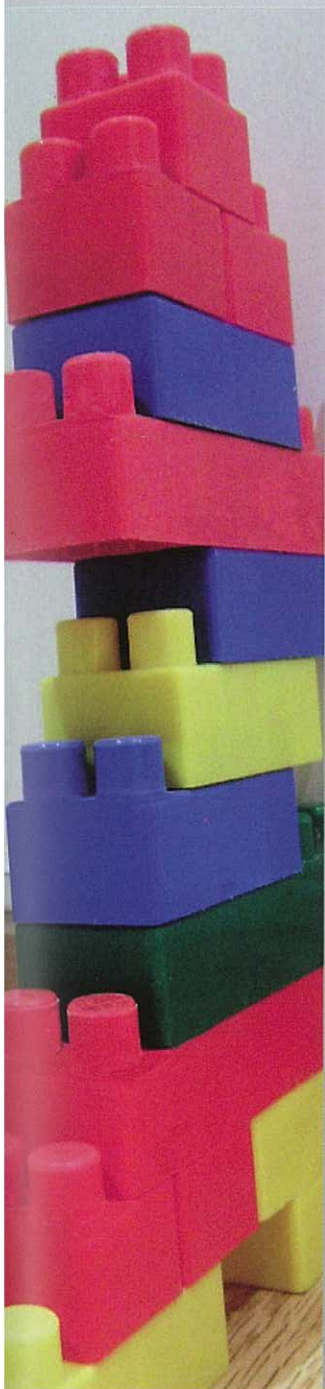
- Poser les bases d'un service public d'information, d'orientation, et d'accompagnement tout au long de la vie.
- Soutenir les habitants, et tout particulièrement les femmes, dans leurs projets individuels de formation par une région solidaire.
- Lutter contre les discriminations.

Promouvoir l'innovation au sein de la formation

Un accès plus large et plus régulier des habitants à la formation sera favorisé par la capacité du secteur économique de la formation à se moderniser, à innover en capitalisant sur les expériences menées ici ou ailleurs, à partager ces évolutions.

- Innover dans l'adaptation de l'offre de formation en lien avec l'observation prospective des secteurs et des territoires.
- Innover dans l'ingénierie pour des parcours de formation individualisés.
- Innover dans les pratiques des acteurs par le fonctionnement en réseau.

UNE AMBITION CONCRETE AVEC 20 FICHES ACTIONS



- **Évolution de l'offre de formation** par la concertation avec les branches et les acteurs économiques (Fiche 1)
- Participation à l'élaboration d'un schéma régional **d'enseignement supérieur** (Fiche 2)
- Développement de **l'alternance** (Fiche 3)
- Capitalisation des outils existants pour développer la **qualification des actifs les plus fragiles** (Fiche 4)
- **Former** les publics fragiles pour réagir face aux situations de crise et sécuriser **les parcours professionnels** (Fiche 5)
- Développer la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales** (Fiche 6)
- Programme de **formation des instances représentatives du personnel** sur la formation tout au long de la vie (Fiche 7)
- Plate-forme de suivi et d'appui aux **décrocheurs** (Fiche 8)
- Des **passerelles** pour favoriser les **réorientations** (Fiche 9)
- Coordination des acteurs pour **lutter contre l'illettrisme** (Fiche 10)
- Mise en place du **service public de l'orientation** (Fiche 11)
- Outils pédagogiques et professionnalisation des acteurs de l'orientation et de la formation à **l'égalité** entre les **femmes et les hommes** (Fiche 12)
- Appui au développement de solutions alternatives pour la **mobilité** des apprenant(e)s (Fiche 13)
- Mobilisation des acteurs pour **agir** par la formation **contre** les **discriminations**, particulièrement dans l'accès aux stages et à l'apprentissage (Fiche 14)
- Coordination des acteurs pour la mise en œuvre de la dimension formation du plan régional d'**insertion des travailleurs handicapés** (PRITH) (Fiche 15)
- Mise en réseau des **observatoires** existants sur le territoire pour développer la **prospective** (Fiche 16)
- **Adaptation de l'offre** de formation aux évolutions des **secteurs socio-économiques** (Fiche 17)
- **Fonds d'innovation** dans la formation (Fiche 18)
- Programme de **professionnalisation des acteurs** de la formation et de l'orientation tout au long de la vie (Fiche 19)
- **Mise en réseau des établissements** de formation par territoire et par filière. (Fiche 20)

UNE AMBITION RESPONSABLE AVEC LES PARTENAIRES

Mise en œuvre

Par qui ?

- La Région, l'État mettent en œuvre le CPRDFP en concertation avec les partenaires sociaux
- La mise en œuvre est coordonnée par la commission «C+FOR» du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

Comment ?

- Les signataires mobilisent conjointement leurs moyens sur les territoires
- Les signataires associent étroitement les acteurs du champ de l'orientation et de la formation tout au long de la vie à la mise en œuvre des actions.

Évaluation

Par qui ?

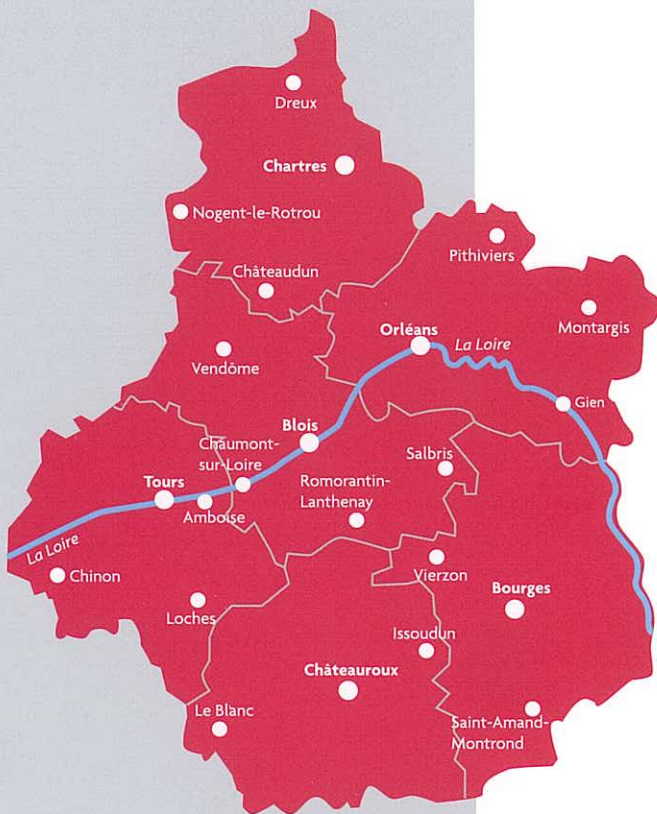
- L'évaluation du CPRDFP est un choix explicite des signataires avec leurs partenaires
- L'évaluation est coordonnée par la commission «C+FOR» du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

Comment ?

- Un projet est construit dès 2011 pour évaluer le CPRDFP «chemin faisant» et outiller ainsi l'action efficace des signataires et de leurs partenaires
- Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont choisis pour examiner et débattre des évolutions observées dans les différents champs sur lesquels porte le CPRDFP.

Vous voulez en savoir plus ?

www.etoile.regioncentre.fr/CPRDFP



Conseil régional du Centre

Préfecture de la région Centre
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)
sgar45@centre.pref.gouv.fr
www.centre.pref.gouv.fr



Académie Orléans-Tours
www.ac-orleans-tours.fr



9 rue Saint-Pierre-Lentin
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30
Fax : 02 38 70 31 18

www.regioncentre.fr

**Direction Coordination et Stratégie
des Politiques de Formation et d'Éducation (DCSPFE)**

info_dcspe@regioncentre.fr

